Call Joint R&D Project 2023

Appel à projets 2023

Innovation en santé pour patients vulnérables

Thématique et Règlement

FormulaireExpressions d’intérêt

FormulaireAide au Montage ‘Connect’

**Date limite: 30 juin 2023 à 14h00**

Soumission électronique uniquement aux adresses suivantes :

funding-request@innoviris.brussels et jduplicy@innoviris.brussels et agryspeirt@innoviris.brussels

Plus d'informations ?

**Jonathan Duplicy**

jduplicy@innoviris.brussels

+32 2 600 50 52

**Aiko Gryspeirt**

agryspeirt@innoviris.brussels

+32 2 600 50 27

**Contexte régional**

En 2020, le Plan Régional pour l’Innovation (PRI) a identifié la Santé et le Bien-être comme un des six défis sociétaux prioritaires pour Bruxelles. Le PRI souligne toute l’importance de développer une politique de santé personnalisée, accessible et inclusive, orientée usagers et prévention mais également favorisant l’accès à des diagnostics pointus et des thérapies adaptées.

Cette position est renforcée par la Stratégie Régionale de Transition Economique (Shifting Economy) qui souligne que la Région de Bruxelles-Capitale doit s’appuyer sur son tissu économique et de recherche et d’innovation pour répondre aux défis sociétaux prioritaires. Il a donc été décidé lors de l’élaboration de la Shifting Economy de mobiliser l’appel à projets Joint R&D (JRDIC) pour couvrir la santé, en particulier les problématiques entourant le début et la fin de vie.

**Choix du thème**

Au travers de son programme JRDIC, Innoviris soutient la recherche de pointe et l’innovation de rupture qui combinent le savoir-faire des entreprises innovantes à l’excellence des centres de recherche. De plus, le thème de l’appel à projets doit cadrer avec la stratégie régionale d’innovation tout en tenant compte de la présence de centres de recherche compétents, de l’intérêt marqué des acteurs du tissu économique (entreprises) et du potentiel de collaboration entre les centres de recherche et les entreprises.

Tenant compte de ces critères et après consultation des représentants du secteur académique et des acteurs publics et économiques, le thème « début de vie, fin de vie » a été élargi pour couvrir le plus large spectre possible des vulnérabilités en santé.

Ainsi, le thème de l’appel à projets JRDIC 2023 s’intitule :

**Innovation en santé pour patients vulnérables**

**Vulnérabilité en santé et patients ciblés par l’appel**

En santé, nous ne sommes pas égaux. Si nous sommes tous continuellement exposés au risque d’être « blessés » dans notre intégrité physique ou mentale, certains groupes d’individus, par leur condition physique ou mentale, sont exposés à de plus grands risques sur leur bien-être, leur santé ou leur qualité de vie.

Dans le cadre de cet appel, nous ciblons les patients présentant une vulnérabilité physique ou mentale, qu’elle soit à long terme (incapacité, infirmité) ou passagère (le temps d’une grossesse,…) [[1]](#footnote-1).

Ainsi dans le cadre de l’appel à projets JRDIC, nous considérons comme vulnérables les patients appartenant à l’un (ou plusieurs) des six groupes suivants:

* les femmes enceintes
* les enfants du stade prénatal à la petite enfance
* les personnes âgées et les personnes en fin de vie
* les personnes atteintes de troubles mentaux
* les personnes en situation de handicap
* les personnes de maladies chroniques ou de cancer

Plus explicitement, **les femmes enceintes**, du fait de leur grossesse, ont un taux de mortalité supérieur aux femmes de leur âge lors du décollement placentaire[[2]](#footnote-2) ou d’une (pré)éclampsie[[3]](#footnote-3). Elles nécessitent également un suivi de santé renforcé en cas de diabète de grossesse.

Les **nouveau-nés** constituent une population plus fragile car leur système immunitaire est encore immature (n’ayant jamais rencontré d’agent infectieux, toute l’immunité est à construire) ou parce que leur développement physique n’est pas terminé (os du crane souples et non soudés, rendant la tête très vulnérable aux chocs). Entre deux et six mois, les nourrissons sont aussi exposés au risque de mort subite du nourrisson.

Les **personnes âgées**, du fait de leur perte d’autonomie, sont souvent victimes d’accidents domestiques (fractures dues à des chutes, brûlures, intoxications en cas de surdosage de médicaments). Elles présentent aussi un risque accru de développement de maladies neurodégénératives qui nécessitent un diagnostic, un suivi et une adaptation de leur mode de vie.

Les **personnes en fin de vie** requièrent un accès à des soins palliatifs soulageant la douleur. La douleur reste encore le symptôme clinique le plus courant et le plus important en raison de la progression de la maladie et de la défaillance de plusieurs organes. Actuellement, le contrôle de la douleur reste très critique, or le besoin de confort et le bien-être sont particulièrement déterminants en fin de vie.

Les **personnes atteintes de troubles mentaux** présentent une altération majeure de la pensée, de la régulation des émotions ou du comportement. Aujourd’hui, une personne sur huit est concernée dans le monde[[4]](#footnote-4). Pour ces personnes, les retards de diagnostic et de prise en charge, les taux élevés d’hospitalisations inadéquates, les ré-hospitalisations fréquentes ou encore les sorties d’hospitalisation sans continuité des soins accroissent les risques de rupture de parcours et d’évolution de leur état vers des pathologies plus lourdes.

Les **personnes en situation de handicap** doivent pouvoir évoluer dans un monde accessible, équitable et inclusif[[5]](#footnote-5). Aujourd’hui encore, le handicap peut être un frein pour leur inclusion dans la société. La technologie peut aider à dépasser certaines barrières, à répondre à certains besoins tout en tenant compte de la question des usages et du potentiel d’appropriation des innovations par les personnes concernées[[6]](#footnote-6).

Les **personnes souffrant de maladie chronique** ou **de cancer** sont atteintes d’une affection de longue durée (plus de six mois) avec une perspective limitée de guérison. Ces pathologies évoluent lentement et s'aggravent souvent avec le temps. Il existe une grande diversité de maladies chroniques : cancer, diabète, fibromyalgie, sclérose en plaques, dépression sévère, asthme, maladies cardiovasculaires... Le traitement d’une maladie chronique implique des soins médicaux réguliers, il est donc important d’avoir une vue globale des données médicales par les prestataires de soin afin d’éviter des examens médicaux redondants et douloureux et d’éviter des interactions médicamenteuses nocives. Les traitements s’étalant sur des périodes longues, il est important qu’ils soient sans effets secondaires notoires et idéalement avec des prises limitées.

**Objectifs et domaines d’innovation des projets soumis**

 Cet appel à projets JRDIC a donc pour objectif de soutenir l’innovation médicale répondant aux besoins des **personnes vulnérables en santé** en accélérant le développement d'outils de santé innovants destinés à **améliorer leur santé, leur bien-être ou encore leur qualité de vie**.

Pour tendre à cet objectif, une grande diversité de secteurs de la santé sont concernés (télémédecine, santé mobile, dispositifs médicaux, nouveaux médicaments …) et tous les domaines d’innovation technologique sont mobilisables (impression 3D, réalité virtuelle, biotechnologie, IA …).

Les projets soumis visent également à promouvoir une technologie humaine et une gestion des données au service du patient. Ainsi, la technologie développée et l’utilisation des données conservent un rôle de facilitation et de soutien au service des patients tout en maximalisant la possibilité pour le patient de prendre ses propres décisions en fonction de ses besoins et de ses souhaits en matière de santé[[7]](#footnote-7).

**Exemples inspirants de projets**

Dans cette section, nous présentons quelques exemples inspirants qui reflètent la large palette de projets envisageables dans cette thématique.

**Femmes enceintes**

Quinze pourcents des femmes enceintes sont de groupe sanguin rhésus négatif. Lors de la grossesse, toutes ces femmes reçoivent un traitement médicamenteux pour éviter une éventuelle incompatibilité avec leur futur bébé qui pourrait être rhésus positif. Or, cette incompatibilité ne se produit que dans 60% des cas et donc 40% des femmes enceintes rhésus négatif se voient imposer un traitement inutile. Une solution de dépistage spécifique a été développée par l’Institut de Biotechnologie Jacques Boy pour permettre, avec une simple prise de sang de connaitre le rhésus sanguin de l'enfant à naître, d'identifier les risques d'incompatibilité sanguine et de ne traiter que ces cas précis[[8]](#footnote-8).

Chaque année, les obstétriciens doivent recourir à une assistance instrumentale pour 10 à 15% des femmes qui accouchent par voie basse. L’OMS soutient au travers de son programme de recherche « Human reproduction programme » le développement de solutions permettant de limiter le nombre de césariennes. Dans ce cadre, un dispositif stérile a été développé par un projet en collaboration entre le Southmead Hospital à Bristol en Angleterre et le CHU de Besançon. En facilitant la progression de la tête du bébé dans le bassin maternel, ce dispositif médical facilite l’assistance instrumentale en obstétrique et constitue une prometteuse alternative à la césarienne[[9]](#footnote-9).

**Nourrissons et jeunes enfants**

Les nouveau-nés constituent une population vulnérable et cela d’autant plus en cas de prématurité, de gémellité ou lorsqu’ils sont porteurs d’une maladie génétique. Le déploiement de nouveaux dispositifs médicaux « intelligents » permet d’assurer un meilleur suivi de leur développement et d’augmenter leurs chances de survie. Ainsi, les dispositifs médicaux connectés et non invasifs tels que les patchs cutanés permettent d’enregistrer en temps réel et en continu un ensemble de paramètres (rythme cardiaque et niveau d’oxygène). Ces données, interprétées par des algorithmes, surveillent l’évolution du jeune patient et alertent en cas de détresse respiratoire ou de troubles cardiaques[[10]](#footnote-10).

Cinquante ans après le développement des premiers exosquelettes pour adultes, les prototypes d’exosquelette pédiatrique destinés à des enfants âgés de trois ans sont enfin en cours de développement. Cet exosquelette spécifiquement adapté est composé d'une combinaison réglable en titane reliée à une batterie et il fonctionne à l'aide de ressorts assistés par l'intelligence artificielle. En épousant le corps de l'enfant, du tronc aux pieds, l’exosquelette permet au jeune enfant de se lever et de se déplacer avec une démarche naturelle. Cette invention, actuellement testée dans les centres de rééducation et les hôpitaux, a pour vocation d’améliorer la santé et le bien-être des enfants en fauteuil roulant[[11]](#footnote-11).

**Personnes âgées et Personnes en fin de vie**

Les soins palliatifs sont là pour aider la personne, atteinte d’une maladie grave et évolutive en assurant son bien-être physique mais aussi psychologique. Grâce aux progrès technologiques réalisés ces dernières années, la réalité virtuelle (RV) devient un traitement auxiliaire envisagé dans le domaine des soins médicaux. Ainsi, les symptômes de douleur des patients en fin de vie peuvent être soulagés par des solutions RV. Comme la douleur est le symptôme clinique le plus courant et le plus important en raison de la progression de la maladie et de la défaillance de plusieurs organes, son contrôle est très critique à cette étape de la vie[[12]](#footnote-12).

Les personnes âgées se voient prescrire de nombreux médicaments parce qu'elles sont plus susceptibles de souffrir de plusieurs troubles chroniques, comme l'hypertension artérielle, le diabète ou l'arthrite. Un ensemble de problèmes découlent de cette sur-médicamentation : surdosages, traitements inappropriés ou encore interactions médicamenteuses. Le développement de solutions informatiques, associées aux patients et couplées à l’informatisation de prescriptions médicales, permettrait de réaliser un bilan comparatif des médicaments et d’alerter en cas de risque de surdosage ou d’interaction par exemple.

**Personnes atteintes de troubles mentaux**

La coordination des soins et l’implication du patient dans l’organisation de ses propres soins sont deux grands défis du parcours de soin en santé mentale. Le développement d’un nouvel outil numérique cartographiant, comparant et évaluant les forces et les faiblesses du réseau de soutien social des patients vulnérables a permis d’adapter les soins intégrés et personnalisés des patients vulnérables. Cette nouvelle solution améliore également le processus d'engagement et la communication entre les professionnels et les non-professionnels.

L’innovation en santé mentale qui combine le numérique et l’intelligence artificielle fait émerger de nouvelles solutions au sein du parcours de soins[[13]](#footnote-13). Ainsi, des solutions intégrant les technologies liées à l’e-santé et les données collectées sur le patient pour remédier aux ruptures de parcours de soins des personnes souffrant de troubles mentaux. L’e-santé prend alors toute sa place dans les enjeux de prévention, de repérage précoce, de diagnostic, de stratégie clinique, de coordination ville-hôpital et d’errance thérapeutique.

**Personnes en situation de handicap**

Les personnes à mobilité réduite sont maintenues dans une station immobile prolongée. Cette situation occasionne une douloureuse conséquence : compression de la chaire entre l’assise du fauteuil et les os, causant des plaies appelées escarres. Un dispositif équipé de capteurs intégrés dans un coussin posé sur l’assise du fauteuil, enregistre et analyse les données du patient pour prévenir en temps réel de la formation de escarres[[14]](#footnote-14).

Les lésions de la moelle épinière ou encore les infirmités motrices cérébrales occasionnent des mouvements spastiques qui limitent la mobilité et qui s’accompagnent de douleurs chroniques invalidantes. Une combinaison de neuromodulation intégrant 58 électrodes stimulant 40 grands groupes musculaires a été développée. En se basant sur le principe de l'inhibition réciproque, la combinaison assure la relaxation des muscles spastiques tout en activant les muscles faibles. Grâce à elle, les patients ont pu améliorer leur mobilité et leur équilibre, tout en réduisant la douleur chronique persistante[[15]](#footnote-15).

**Personnes souffrant de maladies chroniques ou de cancer**

Malgré de nombreuses initiatives pour améliorer la gestion des planifications de sortie et des transitions de soins offerts aux patients atteints de maladies chroniques comme le cancer, plusieurs défis persistent à ce jour notamment sur le plan des transferts de soins, des suivis, du soutien et de la communication entre professionnels de santé. Dans ce contexte, le développement d’un portail d’échange des savoirs peut jouer un rôle crucial. Ce portail réunit, dans un nouvel espace interactif, des chercheurs, infirmières et autres professionnels et patients partenaires, pour partager leurs savoirs (tacites, scientifiques) et améliorer le continuum de soins en oncologie, de la prévention aux soins palliatifs. Ce nouvel outil contribue à l’amélioration de la planification de sorties et transitions de soins par l’utilisation des connaissances et le renouvellement des pratiques cliniques[[16]](#footnote-16).

Près de 425 millions de personnes souffraient de diabète en 2015, et ce nombre devrait passer à plus de 640 millions en 2040. Problème majeur en santé publique, des recherches et du développement de nouveaux médicaments permettraient d’aller au-delà des thérapies de remplacement de l’insuline. Un autre axe concerne la mise au point de traitements prévenant les complications du diabète ou encore la personnalisation et l’optimisation des traitements grâce aux innovations numériques.

**Règles et planification de l'appel**

**Conditions d'éligibilité (à partir de l'étape de l'esquisse du projet) :**

* Le projet doit impliquer au moins un organisme de recherche (université, établissement d'enseignement supérieur ou centre de recherche) possédant au moins un siège central dans la Région de Bruxelles-Capitale ET une entreprise dont les activités de R&D sont basées dans la Région de Bruxelles-Capitale ;
* Le projet peut donc impliquer la participation de plusieurs organismes de recherche et de plusieurs entreprises. Toutefois, l'équilibre des efforts (personnes-mois) entre le monde académique et le secteur industriel doit respecter un équilibre 1/3 - 2/3 ; à savoir que la somme des efforts de tous les partenaires du monde académique ou du secteur industriel ne doit pas excéder 2/3 des efforts totaux du projet ;
* Les entreprises doivent exciper d'une situation financière saine telle que définie par la législation européenne (cf. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014R0651%20> p19, §18) ;
* Les entreprises doivent démontrer leur capacité à financer leur part dans le projet ;
* Les entreprises doivent avoir rempli leurs obligations dans le cadre d'initiatives d'aides antérieures octroyées par la Région ;
* Les projets doivent relever du cadre de la thématique définie de l'appel ;
* Les résultats attendus du projet doivent générer un impact positif pour les partenaires en Région bruxelloise (emplois, expertise, etc.).

**Programme de travail et financement :**

* Les équipes universitaires sont censées mener des activités de recherche de niveau mondial, tandis que les entreprises sont censées mettre en pratique les résultats de la recherche ;
* La durée du projet doit être comprise entre 18 mois et trois ans.
* Les taux de financement sont fournis dans le tableau suivant :

|  |  |
| --- | --- |
| Micro- et Petite Entreprise | 60% |
| Moyenne Entreprise | 50% |
| Grande Entreprise | 40% |
| Organismes de Recherche | 100% |

Étant donné que la rédaction d'une proposition complète et solide est coûteuse en termes de temps et d'énergie et peut constituer un obstacle à la participation, Innoviris propose une **subvention** ***Connect*** couvrant une partie des dépenses y afférentes. Cette subvention s'élève à un montant maximum de 7500 euros par partenaire (avec un plafond de 25.000 euros par consortium). Nous encourageons les entreprises à consacrer une partie de cette subvention à l'étude des aspects relatifs à la propriété intellectuelle de la collaboration. Seuls les consortiums soumettant une proposition complète percevront la subvention. Les partenaires intéressés devront compléter le formulaire de demande *Connect* annexé au présent document.

**Critères d'évaluation :**

* Caractère innovant du projet ;
* Excellence du programme de recherche, contributions au-delà de l'état actuel des connaissances ;
* Qualité du plan d'exécution (programme de travail, méthodologie, expertise des équipes, planification) ;
* Niveau de transfert technologique du monde académique aux industries et synergies entre les partenaires ;
* Valorisation des résultats du projet en termes économiques ;
* Contribution à l'objectif principal de l'appel ;
* Impact des résultats du projet sur les défis économiques et sociétaux de la Région de Bruxelles.

**Calendrier :**

* **3 avril 2023 :** Lancement de l'appel à projets ;
* **30 juin 2023 14h00 :** délai maximal pour faire parvenir à Innoviris :
	+ Le formulaire d’expression d’intérêt (soumission électronique uniquement à funding-request@innoviris.brussels et jduplicy@innoviris.brussels et agryspeirt@innoviris.brussels)
	+ Facultatif : le formulaire CONNECT (annexé aux formulaires de présentation susmentionnés du projet) ;
* **31 juillet 2023 :** Invitation à soumettre des propositions complètes pour les consortiums dont les expressions d’intérêt ont été retenues. La sélection des expressions d’intérêt sera basée sur les conditions d'éligibilité. Toutefois, dans le cas d'un nombre élevé de candidatures par rapport au budget disponible, Innoviris peut aller au-delà des seuls critères d'éligibilité et utiliser les critères d'évaluation (cf. ci-dessus) pour ne retenir que les meilleures propositions éligibles ;
* **17 novembre 2023, 14h00 :** Délai maximal pour faire parvenir à Innoviris :
	+ Le formulaire des propositions complètes (soumission électronique uniquement à funding-request@innoviris.brussels et jduplicy@innoviris.brussels)
* **Dans le courant du mois de janvier 2023 :** défense orale devant un jury composé d'experts et d'Innoviris - Innoviris évalue les aspects de valorisation tandis que les experts évaluent le volet technique du projet;
* Sur base de l'évaluation, Innoviris recommandera au gouvernement bruxellois de financer les projets les mieux classés dans les limites du budget alloué à l'appel.
* **Entre le 1er février 2024 et le 1er juin 2024 :** début des projets.

**Stratégie en matière de PI**

Dans un programme d'innovation ouvert, il est fondamental que les partenaires mènent dès le début des négociations sur les aspects de propriété intellectuelle (PI) de leur projet. **Innoviris demande aux candidats d'avoir convenu d'une stratégie de propriété intellectuelle de haut niveau au moment de la soumission des expressions d’intérêt**. De plus, **un accord de consortium signé devra être soumis avec la proposition complète.** L'accord de consortium doit définir le cadre d'une mise en œuvre réussie du projet. Il s'agit d'un accord privé entre les partenaires, qui définit les droits et les obligations mutuels, et qui n'implique pas Innoviris. L'accord définira notamment la manière dont un partenaire universitaire sera rémunéré dans le cas d'un transfert effectif de propriété intellectuelle à un partenaire industriel.

*Si des questions demeurent sans réponse, veuillez contacter Innoviris :*

*Jonathan Duplicy,* *jduplicy@innoviris.brussels**, 02/600.50.52*

*Aiko Gryspeirt,* *agryspeirt@innoviris.brussels**, 02/600.50.27*

**Formulaire de présentation du projet**

**Délai : 30 juin 2023 à 14h00**

**[L'anglais est la langue privilégiée, mais les soumissions en français et néerlandais sont également admises].**

# Aperçu en une page

|  |
| --- |
| **Notice explicative à effacer** |
| Veuillez exposer le contenu en une page |

Titre du projet : …………………………………………………………………………

Mots-clés du projet : …………………………………………………………………………

Durée du projet : xx mois

Partenaires du projet : …………………………………………………………………………

 …………………………………………………………………………

 …………………………………………………………………………

Résumé du projet : [NB. Ce résumé peut être utilisé pour anticiper la sélection des experts. Soyez complet] :

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

# Présentation du consortium

|  |
| --- |
| **Notice explicative à effacer** |
| * Veuillez copier/coller les tableaux pertinents si le consortium se compose de plus de deux partenaires. Chaque tableau doit correspondre à une page.
 |

## Organisme(s) de recherche

|  |  |
| --- | --- |
| Organisme de recherche | Nom : ………………………….. |
| Unité de recherche | Nom : …………………………Activités de recherche : …………………………………………………………………………..…………………………………………………………………………………………………………..………………………………………………………………………………………………………….. |
| Responsables | Personne légalement autorisée à engager l'entreprise : Nom : ………………………… Fonction : …………………………Responsable administratif du projet :Nom : ………………………… Fonction : …………………………E-mail: ………………………… Téléphone : …………………………Responsable technique et scientifique du projet :Nom : ………………………… Fonction : …………………………E-mail: ………………………… Téléphone : ………………………… |
| Rôle au sein du projet | *Veuillez décrire le rôle du partenaire au sein du projet ainsi que les compétences spécifiques qu'il y apportera* |

## Entreprise(s)

|  |  |
| --- | --- |
| Entreprise | Nom : …………………………..N° d'entreprise : ………………………….N° de compte bancaire : …………………………. [Veuillez joindre un document d'identification bancaire]Secteur : …………………………Taille : micro-petite-moyenne-grande entreprise**Veuillez annexer les comptes 2022 de l'entreprise.** |
| Division de l'entreprise | Nom : …………………………Activités R&D : …………………………………………………………………………..…………………………………………………………………………………………………………..…………………………………………………………………………………………………………..………………………………………………………………………………………………………….. |
| Responsables | Personne légalement autorisée à engager l'entreprise : Nom : ………………………… Fonction : …………………………Responsable administratif du projet :Nom : ………………………… Fonction : …………………………E-mail: ………………………… Téléphone : …………………………Responsable technique et scientifique du projet :Nom : ………………………… Fonction : …………………………E-mail: ………………………… Téléphone : ………………………… |
| Rôle au sein du projet | *Veuillez décrire le rôle du partenaire au sein du projet ainsi que les compétences spécifiques qu'il y apportera* |

# Présentation du projet

## Objectifs

*2 pages :*

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

## Caractère innovant

*1 page : Expliquez en quoi le projet est innovant d'un point de vue industriel et académique.*

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

## Correspondance avec l'objet de l'appel

*0,5 page : Expliquez comment le projet correspond à l'objectif de l'appel*

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

## Valorisation des résultats du projet

*1 page : Expliquez comment les résultats seront valorisés tant du point de vue des entreprises que du point de vue académique (emplois, expertise, croissance, publications, spin-off, etc.) et l'impact que le projet aura sur la Région bruxelloise en termes sociaux, environnementaux et écosystémiques.*

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

## Estimation du budget

- Estimation du budget total : xx €

- Estimation de la subvention totale : xx €

|  |
| --- |
| **Notice explicative à effacer** |
| * Veuillez copier/coller le tableau ci-dessous et renommer le titre afin de couvrir l'ensemble du consortium.
* À ce stade, le budget n'est pas définitif et sera adapté au stade de la proposition complète du projet.
 |

|  |
| --- |
| **Partenaire X** |
| Effort estimé (personnes-mois) | X MM  |
| Budget prévisionnel | 0 €  |
| Taux de financement | **X %**  |
| Subvention | 0 €  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

# Signatures

|  |
| --- |
| **Notice explicative à effacer** |
| * Veuillez copier/coller le tableau ci-dessous et renommer le titre afin de couvrir l'ensemble du consortium.
 |

|  |
| --- |
| **Partenaire X** |
| En signant le document, je certifie (veuillez cocher les cases) :

|  |
| --- |
|[ ]  avoir lu et accepté les directives relatives au programme ; |
| [ ] [ ]  | que l'ensemble des informations fournies dans ce document sont correctes ;Je joins les comptes 2022 (pour les partenaires industriels) ;  |
|[ ]  Les aspects de propriété intellectuelle du projet ont été discutés avec les autres partenaires et une stratégie de propriété intellectuelle a été convenue ; |
|[ ]  Je suis conscient qu'un accord de consortium signé sera requis simultanément à la soumission de la proposition complète (dans le cas où l'expression d’intérêt du projet est retenue). |

Nom (représentant légal) : …………………………..Fonction : ……………………….Signature & date :  |
|  |

|  |
| --- |
| **CONNECT 2023**  |

**Demande de subvention**

***Un formulaire par participant***

**Nom du demandeur**

*« Titre du projet »*

|  |
| --- |
| **Type de partenaire** |
| [ ]  Académique[ ]  Entreprise  |
| **Budget**  | *XXXX* **€** |
| **Taux de financement**  | *%* |
| **Subvention demandée (max. 7500 €)** | **€**  |
| **Période**  | **1 août 2023 – 17 novembre 2023** |

**Contexte général :**

Afin d'encourager l'association de partenaires universitaires et d'entreprises pour mettre en place des projets de R&D intéressants dans le domaine de la santé, Innoviris offre la possibilité de couvrir une partie des coûts associés à leur préparation. Un montant maximum de 7 500 € peut être accordé par partenaire du consortium (avec un plafond total de 25 000 € par consortium) afin de couvrir les frais de personnel de la ou des personnes chargées de discuter, négocier et rédiger les propositions, mais également, si nécessaire, les conseils juridiques sur les questions relatives à la propriété intellectuelle.

**Procédure :**

* Le formulaire de demande d’aide au montage doit être soumis à INNOVIRIS avec le formulaire d’expression d’intérêts avant le 30 juin 2023, 14 heures ;
* Si votre expression d’intérêt est sélectionné et donc si le consortium est invité à introduire une proposition de projet complète, votre subvention CONNECT sera acceptée après soumission de cette dernière. Si aucune proposition complète n'est soumise, les partenaires ne seront pas éligibles à la subvention CONNECT, et les coûts encourus ne seront pas couverts ; de même, votre demande CONNECT sera automatiquement refusée si votre expression d’intérêts n'est pas sélectionnée.
* Chaque partenaire du consortium peut soumettre un formulaire CONNECT, et le consortium veillera à ce que le montant maximal ne dépasse pas la limite ;
* La subvention CONNECT couvre la période entre la soumission de l'expressions d’intérêt et la proposition complète ;
* Les dépenses peuvent être couvertes jusqu'à la date à laquelle la proposition de projet finale est soumise à Innoviris;
* Les déclarations de coûts doivent être communiquées dans les deux mois suivants la soumission de la proposition complète ;
* Pour les entreprises uniquement : cette subvention étant considérée comme une aide de minimis, une déclaration sous serment doit être introduite parallèlement au formulaire CONNECT (voir annexe 1).

.

# Description détaillée du travail préparatoire et des actions nécessaires au montage du projet

|  |
| --- |
| **Note informative à supprimer** |
| Veuillez détailler toutes les actions qui seront entreprises pour l'élaboration de la proposition complète, et pour lesquelles vous demandez un financement à la Région (rédaction de la proposition complète, réunions...).  |

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………… (Max 2 pages)

# Budget du montage du projet

|  |
| --- |
| **Notice explicative à effacer** |
| **Copier-coller le tableau ci-dessous** Établir le budget pour la préparation du projet pour la période concernée (sous-traitants inclus), en utilisant le modèle fourni Si votre entreprise est assujettie à la TVA, les frais à prendre en considération s'entendent hors TVA.Les dépenses admissibles couvrent :* les frais de personnel engagés dans le cadre du montage du projet,
* les conseils juridiques sous-traités sur la PI.

Seules les dépenses engagées après qu'Innoviris ait formulé une décision positive sur l'expression d’intérêts et après la soumission de la proposition complète seront couvertes. **Frais de personnel :**Ils regroupent les dépenses liées à la rémunération du personnel constituant l’équipe en charge du montage du projet (coordinateur local, chercheurs,…). Les candidats doivent faire la distinction entre les employés (1.1) et les travailleurs indépendants (1.2). Le coût moyen homme/mois est considéré comme une moyenne du coût unitaire pour les différents membres de l'équipe (coordinateurs locaux, chercheurs, etc.) du partenaire spécifique. Chaque montant doit être calculé sur base d'une moyenne des coûts, ce qui signifie que les fiches de salaire ou les factures devront être introduites à l’étape du contrôle des dépenses. **Frais généraux :**Il s'agit d’un montant forfaitaire couvrant les frais additionnels résultant du montage du projet (secrétariat, comptabilité, télécommunications, inspections, déplacements en Belgique…). Le montant forfaitaire est fixé à 10 % de la somme des coûts afférents au personnel salarié (1.1).**Frais de sous-traitance :**Ces coûts couvrent les dépenses liées aux services de conseil juridique afin de résoudre les questions relatives à la propriété intellectuelle pendant la préparation du projet.Taux **de financement :*** 70% pour les entreprises
* 100% pour les organismes de recherche
 |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **1.** | **Charges de personnel** |  |  | **€** |
| **1.1** | **Employés/salariés** |  |  | **€** |
|  | ***Nombre de personnes/mois pour la préparation du projet*** | ***Coût moyen par personne-mois[[17]](#footnote-17)*** | ***Total***  |
|  |  |  | € |
| **1.2** | **Personnel indépendant** |  |  |  | **€** |
|  | ***Nombre de personnes/mois pour la préparation du projet*** | ***Coût moyen par personne-mois*** | ***Total***  |
|  |  |  | € |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **2.**  | **Frais généraux**  |  **€** |
|  | 10% des coûts afférents au personnel **salarié** |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **3.**  | **Sous-traitants**  | **€** |
|  | Services juridiques relatifs à la PI  | € |

|  |  |
| --- | --- |
| **TOTAL** **TAUX D'INTERVENTION** |  **€****%** |
| **SUBVENTION DEMANDÉE** | **€** |

# Autorisation et signature

En signant le document, je certifie (veuillez cocher les cases) :

|  |
| --- |
|[ ]  avoir lu et accepté les directives relatives au programme ; |
|[ ]  que l'ensemble des informations fournies dans ce document sont vraies et correctes ; |
|[ ]  J'autorise INNOVIRIS à procéder aux enquêtes nécessaires à l’examen de la présente demande. |

**Signature du représentant légal :**

Nom : …………………………..

Fonction : ……………………….

Signature & date :

# Annexe 1- Déclaration sur l'honneur (à compléter uniquement par les entreprises)

**Déclaration sur l'honneur**

*Je soussigné, Mademoiselle/Madame/Monsieur ......, en ma qualité d'administrateur, gérant, directeur de la société :*

*Nom de l'entreprise : ...*

*Adresse : ...*

*Numéro d’entreprise : ...*

*Ayant soumis une demande de financement pour le projet intitulé « ..... » introduit dans le cadre de Joint R&D Project 2023 – Innovation en santé pour patients vulnérables*

*Subvention demandée* ***..... €***

*Cette intervention de la Région de Bruxelles-Capitale m'est accordée conformément au Règlement n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l’application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l’Union européenne aux aides de minimis (publié au JO n°L 352 du 24 décembre 2013).*

*Par la présente, je reconnais que le montant de la subvention susmentionnée ne porte pas le* ***montant total*** *des aides qui m'ont déjà été accordées en vertu dudit Règlement* ***à un montant supérieur à 200.000,00 € sur une période de 3 exercices fiscaux.***

*Ce plafond s’applique quels que soient la forme, l’objectif des aides, ainsi que la nature de l'entité subsidiante. Le montant de l'aide accordée dans ce cas doit donc être pris en compte si je reçois une autre aide de minimis à un stade ultérieur.*

*Je déclare sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète.*

*Date : Signature*

1. Pascal PUIG, VULNÉRABILITÉ, SANTÉ ET SOINS. VULNÉRABILITÉ, SANTÉ ET SOINS

Article par Caroline Lantero, David Mottet, Delphine Teles, Pascal Puig

Appartient au dossier : "Colloque "Vulnérabilité et droits fondamentaux" - 19 & 20 avril 2018 - Université de la Réunion" RDLF 2019 chron. n°11 <http://www.revuedlf.com/non-classe/vulnerabilite-sante-et-soins/#haut> [↑](#footnote-ref-1)
2. https://www.msdmanuals.com/fr/professional/gyn%C3%A9cologie-et-obst%C3%A9trique/anomalies-de-la-grossesse/d%C3%A9collement-placentaire-h%C3%A9matome-r%C3%A9troplacentaire [↑](#footnote-ref-2)
3. https://www.msdmanuals.com/fr/professional/gyn%C3%A9cologie-et-obst%C3%A9trique/anomalies-de-la-grossesse/pr%C3%A9-%C3%A9clampsie-et-%C3%A9clampsie [↑](#footnote-ref-3)
4. https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/mental-disorders [↑](#footnote-ref-4)
5. https://news.microsoft.com/fr-ca/2022/12/02/linnovation-est-ce-dont-nous-avons-besoin-pour-un-avenir-accessible/ [↑](#footnote-ref-5)
6. https://www.metiseurope.eu/2015/03/16/innovation-en-entreprise-les-opportunits-du-handicap/ [↑](#footnote-ref-6)
7. https://www.fondsdanieldeconinck.be/fr/initiative/caring-technology/ [↑](#footnote-ref-7)
8. https://www.francebleu.fr/infos/sante-sciences/reims-une-innovation-pour-les-femmes-enceintes-1501757740 [↑](#footnote-ref-8)
9. https://www.chu-besancon.fr/le-chu/actualites-du-chu/actualite/odon-devicetm-vers-une-nouvelle-experience-de-laccouchement-instrumental.html [↑](#footnote-ref-9)
10. https://www.sciencesetavenir.fr/sante/maladie-enfant/prix-d-innovation-des-outils-connectes-pour-les-bebes\_129531 [↑](#footnote-ref-10)
11. https://informations.handicap.fr/a-1er-exosquelette-pour-enfant-invention-bientot-primee-33093.php [↑](#footnote-ref-11)
12. https://www.lumeen.com/actualite/aux-hcl-la-realite-virtuelle-trouve-sa-place-en-soins-palliatifs [↑](#footnote-ref-12)
13. https://www.dsih.fr/article/4394/lancement-d-impact-accelerateur-d-innovation-en-sante-mentale.html [↑](#footnote-ref-13)
14. https://www.mistergaspard.com/accueil/dispositif-gaspard/ [↑](#footnote-ref-14)
15. https://www.vigogroup.eu/fr/reeducation/exopulse-mollii-suit [↑](#footnote-ref-15)
16. https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2352802815000964?casa\_token=MSXSuX2yF6UAAAAA:Psl4HCgKUlNMl6bzFOWaBfQifaBzTpg1DvXyj6IxpIBZmTeEwgupbVpv7LmgoC-V5oFr1VL0pA [↑](#footnote-ref-16)
17. Cela représente un coût moyen pour les différents types de profils travaillant à la préparation de la proposition complète. [↑](#footnote-ref-17)